

L'assignation à résidence utilisée non pas contre les djihadistes mais contre les écolos anti-COP 21

écrit par Maxime | 29 novembre 2015



Et voilà !

Perquisitions chez les militants écolos susceptibles de troubles à l'ordre public. Traduisez, susceptible de crier des slogans anti-COP 21 devant les illustres visiteurs hébergés au Bourget...

*Vingt-quatre militants ont été assignés à résidence dans le cadre de l'état d'urgence décrété après les attentats de Paris. **L'objectif : les empêcher d'aller manifester à Paris lors de la COP21.***

*Les autorités veulent les empêcher d'aller manifester à Paris lors de la COP21, la conférence internationale sur le climat qui s'ouvre lundi au Bourget. Vingt-quatre militants ont été assignés à résidence **dans le cadre de l'état d'urgence** décrété après [les attentats du 13 novembre](#). Dans trois de ces arrêtés, consultés par l'AFP, les personnes visées, âgées de 27 à 30 ans et soupçonnées d'appartenir à «la mouvance contestataire radicale», ont interdiction de quitter leur ville de l'ouest de la France, à moins d'obtenir une autorisation préfectorale. **Elles doivent pointer trois fois par jour au commissariat et ont l'obligation de rester***

à leur domicile de 20 heures à 6 heures, jusqu'au 12 décembre, lendemain de la clôture de la conférence climat. Bernard Cazeneuve a déclaré assumer totalement la mesure.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/11/28/01016-20151128ARTFIG00042-des-militants-ecologistes-assignes-a-residence-le-temps-de-la-cop21.php>

C'est pour cela que les députés ont voté l'état d'urgence ?

C'est un chèque en blanc fait à ceux qui rêvaient d'un système totalitaire et d'un pouvoir dictatorial.

Maxime